

# Modernisation d'un branchement en plomb

Compte tenu des travaux entrepris par la société VEOLIA à partir du 8 septembre 2022 jusqu'au 22 septembre 2022, au N°28 avenue des Chênes, le stationnement sera réglementé.

Début des travaux

08/09/2022

Fin des travaux prévue

22/09/2022

Le stationnement sera interdit au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h sur la zone des travaux.

En tout état de cause, la continuité des cheminements piétons protégés de la circulation devra être maintenue et pour le bon déroulement des travaux, les aménagements suivants seront nécessaires:

- Neutralisation de 4 places de stationnement en face du N°28
- Mise en place de Barrières de Police au droit des Travaux
- Mise en place de Panneaux Réglementaires
- Reprise intégrale des trottoirs et de la chaussée au droit des travaux, réfection à l'identique
- Les tranchées réalisées devront être quotidiennement contrôlées (affaissement à reprendre)